



Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLOW

ARRETE TEMPORAIRE

ID : 060-216004887-20170126-ARRETE230120174-AR

Urb.-MM/sc/23-01-2017 n° 4

**Portant sur la mise en enquête publique du projet de
PLU**

MAIRIE DE PLAILLY

Le Maire de la Commune de PLAILLY,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-1, L 123-10 et R 123-19 ;
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 113-1 et suivants, R.123-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique,
Vu la délibération en date du 20/10/2011 du conseil municipal ayant prescrit l'élaboration du PLU ;
Vu la délibération en date du 02/05/2016 du conseil municipal tirant le bilan de la concertation ;
Vu la délibération en date du 20/09/2016 du conseil municipal ayant arrêté le projet de PLU ;
Vu les pièces du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête publique ;
Vu l'ordonnance n° E16000246/80 en date du 14/12/2016 de M. le président du tribunal administratif d'Amiens ; désignant Mme FAGES Frédérique en qualité de commissaire enquêteur ; Mr MAINECOURT Jean-Yves en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARRETE :

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Plailly pour une durée de 30 jours consécutifs, du 22/02/2017 au 24/03/2017.

Article 2 :

A l'issue de l'enquête publique, le projet du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil municipal de Plailly.

Article 3 :

Madame FAGES Frédérique (*Ingénieur Environnement*), a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur MAINECOURT Jean-Yves, agent immobilier retraité, désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant par l'ordonnance n° E16000246/80 en date du 14/12/2016 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Article 4 :

Le dossier du projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Plailly pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 22/02/2017 au 24/03/2017 de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 inclus ainsi que les samedis de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête :

Madame Frédérique FAGES commissaire enquêteur

Procédure d'enquête publique du PLU

Mairie de Plailly

15 rue de Paris, 60128 PLAILLY.

Pendant l'enquête publique, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique sur CD auprès de Monsieur le Maire.

Article 5 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Plailly les :

- Mercredi 22/02/2017 de 10h00 à 12h00
- Samedi 04/03/2017 de 10h00 à 12h00
- Vendredi 24/03/2017 de 16h00 à 18h00

Article 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Plailly le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un (1) an à la Mairie de Plailly ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Senlis aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 7 :

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressé par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet du département de l'Oise et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Article 8 :

Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation et les annexes du dossier d'enquête publique du projet de PLU arrêté.

Article 9 :

La personne responsable de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est la Commune de Plailly représentée par son Maire, Mr Michel MANGOT, 15 rue de Paris, 60128 Plailly, tél : 03.44.54.30.21, mail : mairie.plailly@orange.fr auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Article 10 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze (15) jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit (8) premiers jours de l'enquête, dans deux (2) journaux diffusés dans le département :

- Le Parisien
- Le Courrier Picard

Cet avis sera affiché notamment à la porte de la Mairie, sur le panneau d'affichage électronique et autres lieux fréquentés par le public et publié par tout autres procédés

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage, notamment aux emplacements habituels d'affichage municipal.

Article 11 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Oise, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet d'arrondissement,
- Madame la Commissaire Enquêteur,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur suppléant.

Fait à Plailly, le 26/01/2017

Le Maire

Michel MANGOT

